

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1888**

commune (s) : **Oullins**

objet : **Exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 11 septembre 2017**Décision n° CP-2017-1888**

commune (s) : Oullins

objet : **Exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent accord-cadre à bons de commande porte sur l'exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins.

Le parc souterrain Arlès Dufour compte 287 places de stationnement pour les voitures et 8 emplacements pour les motos sur 3 niveaux enterrés ou semi-enterrés, dont 87 places privatives et 200 places publiques. Le parking a été ouvert depuis le 13 août 2007. Il a été racheté par la Métropole de Lyon en août 2011.

Le parc est ouvert à une clientèle horaire et abonnée et permet l'accès aux places privatives pour les véhicules légers. Le parc fonctionne sans interruption et est accessible en permanence pour les locataires abonnés.

Ce présent marché a pour objet de confier à un prestataire l'exploitation du parc de stationnement, Arlès Dufour situé à Oullins, avec la constitution d'une régie de recettes pour le compte de la Métropole.

Les prestations confiées comprennent principalement :

- l'entretien, la maintenance et le nettoyage des matériels et des équipements du parc de stationnement,
- la gestion administrative : souscription tout type de contrat pour le fonctionnement de l'ouvrage et le maintien en état des installations,
- la surveillance au sein de cet ouvrage,
- la tenue et la gestion d'une régie de recettes (collecte des droits de stationnement), le régisseur est membre du personnel du prestataire,
- la réalisation de comptes-rendus techniques et financiers,
- les actions de communication envisagées pour promouvoir et augmenter la fréquentation du parc.

Ce marché arrivera à échéance le 10 novembre 2017.

Afin de renouveler ce cadre d'achat, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 23, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à l'exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins.

Cet accord-cadre fera l'objet de bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre à bons de commande serait passé pour une durée ferme de 4 ans.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande maximum de 850 000 €HT, soit 1 020 000 € TTC sans engagement de commande minimum, pour la durée ferme de l'accord-cadre.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 juin 2017, a choisi l'offre de l'entreprise EFFIA STATIONNEMENT.

Les recettes seront perçues par l'intermédiaire d'une régie de recettes pour un montant d'environ 150 000 € TTC par an.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour l'exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins et tous les actes y afférents avec l'entreprise EFFIA STATIONNEMENT, pour un montant global maximum de 850 000 €HT, soit 1 020 000 € TTC, pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 611, fonction 844 et opérations n° 0P10O1377.

3° - La recette de fonctionnement en résultant, soit environ 150 000 €TTC par an sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire - exercices 2017 et suivants au budget principal - compte 757 - fonction 844 - opération n° 0P10O1377.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.